

Session du 10 novembre 2017

---

**Motion déposée par le groupe de la majorité départementale,  
relative au dumping sanitaire en matière de productions agricoles**

L'Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (accord SPS), en vigueur depuis 1995, définit les contraintes des états membres sur leurs réglementations relatives à l'innocuité des produits alimentaires, ainsi qu'à la protection de la santé animale et la préservation des végétaux. En vertu des dispositions de cet accord, les Etats sont libres d'établir leurs propres normes dès lors que celles-ci relèvent d'un véritable fondement scientifique et qu'elles ont pour objet de protéger la santé et la vie des personnes et des animaux, ou de protéger les végétaux.

Pour autant, l'interdiction de l'utilisation de certains produits phytosanitaire dans un pays n'entraîne pas mécaniquement l'interdiction de l'importation de productions agricoles depuis des Etats où ceux-ci restent autorisés. Ainsi, l'ensemble des produits importés, notamment des fruits et légumes, se retrouvent en vente sur le marché français alors que des produits phytosanitaires interdits depuis plus de 30 ans en France ont été utilisés pour leur culture ou leur conditionnement. Il en va de même en agriculture biologique puisque les produits importés, en vertu de la réglementation européenne dite du « bio par équivalence », sont considérés comme bio dès lors qu'ils respectent le cahier des charges bio du pays de production, même si celui-ci est moins contraignant.

Cette situation aberrante pose de graves questions en matière de santé publique, d'environnement et de loyauté dans les relations commerciales entre les pays producteurs. A une distorsion de concurrence liée au coût du travail, s'ajoute pour nos agriculteurs la concurrence déloyale de pays pratiquant un véritable « dumping sanitaire ».

En Lot-et-Garonne, département reconnu pour la qualité de ses productions agricoles, les producteurs et les filières doivent faire face à cette concurrence toujours plus agressive. Années après années, le nombre d'agriculteurs diminue et en conséquence, certaines productions chutent de manière alarmante. Ce phénomène qui touche l'ensemble de notre pays menace à terme sa souveraineté alimentaire.

Dans le même temps, les grands groupes transformateurs ainsi que la grande distribution sont amenés à toujours plus d'importations, pour des marges toujours plus abusives réalisées sur le dos des producteurs et des consommateurs.

Aussi, alors que la réglementation internationale autorise les Etats à protéger leurs populations, notamment en interdisant l'entrée sur leur territoire de produits de consommation contenant des molécules dont la dangerosité pour la santé humaine ou l'environnement est avérée, les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne demandent au gouvernement :

- l'interdiction de la mise sur le marché français de produits agricoles dont la production ou le conditionnement ont recours à des produits phytosanitaires interdits sur notre territoire ;
- que soit exigé aux produits d'importation le respect du cahier des charges imposé aux producteurs et transformateurs français.